

## Quelle banque peut me fournir une copie de chèque ?

Par phil38, le 20/01/2016 à 16:55

Bonjour,

J'aimerais connaître le bénéficiaire d'un chèque débité de mon compte. La société de Services à la Personne à qui j'envoie un chèque chaque mois me dit ne pas l'avoir encaissé.

J'ai sollicité ma banque pour une copie du recto du chèque. On me dit que le logiciel lui dit 'fichier momentanément indisponible'.

Mon interlocuteur me dit que cela signifie qu'ils n'ont pas cette image car, probablement, le chèque a été tiré dans une autre banque. Selon lui c'est donc cette banque qui garde l'image scannée du chèque.

Ca m'a l'air faux et incohérent, mais j'aimerais quand-même un avis éclairé.

Par ailleurs, savez-vous combien de temps les images des chèques sont conservées ?

Ensuite je me demande bien comment trouver un interlocuteur compétent qui n'interprète pas les messages et donc, cherche une vraie solution. Mais c'est un autre sujet...

Merci d'avance.

## Par morobar, le 20/01/2016 à 19:19

Bonsoir,

C'est votre banque qui peut vous fournir copie du recto de votre chèque, mais pas du verso. Si le chèque est débité, et que le recto porte le nom correct du bénéficiaire, vous demandez une attestation écrite de la part de votre prestataire, afin de solliciter la banque pour vérification de l'identité et signature de ce bénéficiaire.

[citation], probablement, le chèque a été tiré dans une autre banque. [/citation] En clair cela veut dire quoi exactement ?

Si votre banque ne peut vous fournir de justificatif relatif au débit de votre compte, il ne lui reste plus qu'à vous rembourser.

## Par phil38, le 21/01/2016 à 10:27

Merci morobar pour votre réponse.

Je vais envoyer une réclamation à ma banque.